—Monsieur l'Orateur, le but de ce bill est indiqué dans la brève note explicative que je désire citer:

Le rapport Watkins recommandait, notamment, que le Parlement du Canada adopte des mesures législatives interdisant le transport, aux termes d'un ordre émanant d'un tribunal étranger, des dossiers commerciaux et données commerciales d'entreprises relevant de la juridiction fédérale.

Ce bill, grâce aux quatre articles qu'il contient, établirait ces mesures législatives et, par la même occasion, libérerait les entreprises canadiennes des ordonnances émanant d'un tribunal étranger.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1^{re} fois et l'impresssion en est ordonnée.)

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. WOOLLIAMS—L'ENREGISTREMENT PRÉALA-BLE DE L'ANNONCE RELATIVE À L'AÉROPORT INTERNATIONAL DE MONTRÉAL

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): Monsieur l'Orateur, j'avais l'intention d'adresser ma question au ministre des Transports, car, même si la procédure ne m'agrée pas, il devait être présent à la Chambre aujourd'hui d'après le tableau des présences. Vu qu'il n'est pas ici et que la question est très sérieuse, je l'adresserai au premier ministre.

Avant d'en faire part à la Chambre hier, le ministre des Transports avait-il fait enregistrer son annonce au sujet de l'emplacement du nouvel aéroport international de Montréal dans un certain studio de télévision d'Ottawa, ou ailleurs, le samedi 22 mars ou à une autre date?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Je ne saurais répondre à la question monsieur l'Orateur. Le ministre se fera un plaisir d'y répondre lorsqu'il sera ici.

M. Woolliams: Il devrait être ici aujourd'hui.

Une voix: Plusieurs de vos collègues ne sont pas ici aujourd'hui.

M. Woolliams: Dans quelques années nous formerons le gouvernement; ne vous en faites pas. Puis-je adresser cette question au premier ministre? Est-ce que le ministre des Forêts et du Développement rural a enregistré à l'avance sa déclaration relative à l'emplacement du nouvel aéroport international de Montréal dans un certain studio de télévision d'Ottawa, ou ailleurs, le dimanche 23 mars ou à toute autre date, avant que l'annonce n'en soit faite en Chambre, hier?

[M. Mather.]

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, ce ministre n'est pas supposé être ici aujourd'hui, mais où est le chef de l'Opposition?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Je ferais remarquer aux députés que nous n'accomplissons pas grand-chose en soulevant la question de nos présences et nos absences respectives.

M. Woolliams: Monsieur l'Orateur, je voudrais m'expliquer sur un fait personnel. Il s'agit des questions que j'ai posées au premier ministre et de l'intention que j'avais d'en poser aux ministres qui même selon le premier ministre auraient dû être là. Ce que j'ai reçu en réponse est zéro. C'est cette absence de réponse des ministres ou du premier ministre qui constitue mon grief. Je pourrais indiquer que l'on a fait savoir en bref ce matin sur les ondes de CKGM Montréal et de CKEY Toronto que les services d'Ottawa avaient appris, qu'il y avait eu des fuites par le faute de membres du cabinet, cinq jours avant que la nouvelle ne soit annoncée aux Communes; c'est ainsi qu'on a connu l'emplacement exact du nouvel aéroport international de Montréal, qui sera à Saint-Jérôme ou dans les environs immédiats.

Selon la déclaration du ministre des Transports à la Chambre, hier, il s'agissait là d'un secret bien gardé. Cependant, d'après le communiqué, un studio et quatre techniciens étaient au courant et n'avaient pas juré le secret, même s'ils étaient surveillés de près par deux agents de la G.R.C. C'est là une affaire très grave, touchant les secrets du gouvernement et du cabinet et, à mon avis, si le communiqué dit vrai, l'affaire est aussi grave qu'une fuite de renseignements relatifs au budget et devrait entraîner la démission des ministres impliqués.

Des voix: Oh! Oh!

M. Woolliams: On rit, monsieur l'Orateur, mais je vais citer des précédents. Qui rit vendredi, dimanche pleurera.

• (11.30 a.m.)

M. Baldwin: Ils ne savent pas pleurer.

M. Woolliams: J'ai l'intention, après avoir expliqué cette importante et grave question de privilège, de présenter une motion. La question de privilège se fonde sur deux propositions: d'abord, si des renseignements ministériels secrets ont été enregistrés sur magnétoscope par le personnel de la radio avant la déclaration, cela aurait pu inciter à